

ARRETE ARS/PDL/DT53/PARCOURS/2024/7

relatif à la composition du Conseil territorial de santé de la Mayenne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33.

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 août 2016 de la Ministre des affaires sociales et de la santé relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG-2016/030 du 11 octobre 2016 de la Directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de Loire définissant les territoires de santé de la région des Pays de Loire,

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL, directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DT53/PARCOURS/2022/40 du 16 décembre 2022 relatif à la composition du conseil territorial de la santé de la Mayenne,

Vu les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés,

ARRETE

Article 1 : Le Conseil territorial de santé est ainsi composé :

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé.

a. Au plus six représentants des établissements de santé

☞ Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

- Titulaire : M. TREGUENARD Sébastien – Directeur du Centre hospitalier de Laval, sur proposition de la FHF
Suppléant : Mme LE COCQ Morgane – Directrice du Centre hospitalier d'Evron, sur proposition de la FHF
- Titulaire : M. BROSSON Jean-Luc – Directeur de la Polyclinique du Maine, de Laval
Suppléant : Mme GUILLAUME Karine – Directrice de la Clinique Notre-Dame de Pritz de Changé

☞ Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

- Titulaire : Dr YASSINE Hussein – Président de CME, Centre hospitalier de Laval, sur proposition de la FHF

Suppléant : Dr NOURI Mohammed – Président de CME, Centre hospitalier du Haut-Anjou, sur proposition de la FHF

- Titulaire : Dr PRUNEL Paul – Président de CME, Polyclinique du Maine de Laval
Suppléant : *en attente de désignation*

b. Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- Titulaire : M. HELLOUIN Matthieu – Directeur, ASSMADONE Javron, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de la FEHAP
Suppléant : Mme BIGNON Christine – Directrice de la Maison de Retraite La Miséricorde de Laval, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de la FEHAP
- Titulaire : Mme BRIDIER Betty – Directrice du Pôle Mayennais, Résidence Le Castelli, L'Huisserie, sur proposition du SYNERPA
Suppléant : Mme MAHUAS Mireille – Responsable Coordination sanitaire et médico-sociale, Fédération ADMR 53, sur proposition de l'URIOPSS
- Titulaire : M. DESIRE dit GOSSET Emmanuel – Directeur des EHPADs d'Ambrières-Chantrigné-Oisseau, sur proposition de la FHF
Suppléant : Mme REDON Isabelle – Directrice de l'EHPAD de Saint-Denis de Gastines, sur proposition de la FHF
- Titulaire : Mme VEILLEPEAU Claire – Directrice de l'association Félix Jean Marchais Andouillé, sur proposition conjointe de NEXEM et de l'URIOPSS
Suppléant : M. MATTEI Stéphane – Directeur de l'association La Belle Ouvrage, Laval, sur proposition conjointe de NEXEM et de l'URIOPSS
- Titulaire : M. BAUDET Sébastien – Directeur de l'ADAPEI 53, sur proposition conjointe de NEXEM et de l'URIOPSS
Suppléant : M. GARNIER Yanick – Directeur du Pôle Thérèse Vohl, APF, sur proposition conjointe de NEXEM et de l'URIOPSS

c. Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- Titulaire : Mme YBARD Anne – Vice-présidente Sport Santé Bien Être, Comité départemental olympique et sportif de la Mayenne
Suppléant : Mme FOUACHE Christel – Directrice territoriale Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS 53)
- Titulaire : M. DUBREIL Arnaud – Représentant de l'association Synergies
Suppléant : M. THOUROUDE Jean – Vice-président, CPIE Mayenne Bas-Maine
- Titulaire : M. ROSSIGNOL Jean-François – Directeur de l'association hébergement Les 2 Rives, Laval
Suppléant : *en attente de désignation*

d. Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

☞ Au plus trois médecins

- Titulaire : Dr TIREL BADETS – URPS médecins libéraux Pays de la Loire
Suppléant : *en attente de désignation*

- Titulaire : Dr DUQUESNEL Luc – URPS médecins libéraux Pays de la Loire
Suppléant : *en attente de désignation*
- Titulaire : Dr HEURTAULT-RENAUDIER Tiphaine – Médecin libéral non membre de l'URPS
Suppléant : *en attente de désignation*

☞ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

- Titulaire : Dr MARTIN Sophie-Isabelle – URPS chirurgiens-dentistes Pays de la Loire
Suppléant : M. SIMON David – URPS masseurs-kinésithérapeutes Pays de la Loire
- Titulaire : M. GUILLET David – URPS infirmiers Pays de la Loire
Suppléant : *en attente de désignation*
- Titulaire : M. BARRO Dramane – URPS pharmaciens Pays de la Loire
Suppléant : *en attente de désignation*

e. Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : *en attente de désignation*
Suppléant : *en attente de désignation*

f. Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

☞ **des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

- Titulaire : Mme GUYON Charlotte – Masseur kinésithérapeute, Pôle de Santé du Nord-Ouest Mayennais
Suppléant : M. TROHEL Antoine – Ergothérapeute, Pôle de Santé du Nord-Ouest Mayennais
- Titulaire : M. COULANGE Emmanuel – Responsable des centres de santé, Fédération ADMR de la Mayenne
Suppléant : *en attente de désignation*
- Titulaire : *en attente de désignation*
Suppléant : *en attente de désignation*

☞ **des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

- Titulaire : Dr GENDRY Pascal – Administrateur de la CPTS du Sud-Ouest Mayennais
Suppléant : *en attente de désignation*

☞ **des communautés psychiatriques de territoire**

- Titulaire : *en attente de désignation*
Suppléant : *en attente de désignation*

g. Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Titulaire : Dr BECHU Anne-Marie – Coordonnatrice HAD, Centre hospitalier de Laval
Suppléant : M. ERRERA Vincent – Directeur adjoint, Centre hospitalier de Laval

h. Au plus un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : Dr MILLE Patrice – Représentant de l'Ordre des médecins de la Mayenne

Suppléant : Dr HOREAU Yves-Marie – Représentant de l'Ordre des médecins de la Mayenne

Collège 2 : Usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a. Au plus six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional conformément à l'article L. 1114-1 du Code de la Santé Publique

- Titulaire : M. ACQUEBERGE Pierre – Président de l'ADAPEI
Suppléant : *en attente de désignation*
- Titulaire : Mme RACIN Marie-Claude – Vice-présidente de l'UNAFAM
Suppléant : M. GIBON Yves – Chargé de communication et membre du Bureau de l'UNAFAM
- Titulaire : Mme DUVAL Odile – Représentante de l'association UFC QUE CHOISIR de la MAYENNE
Suppléant : M. JAMOTEAU Loïc – Représentant l'association AUDACE 53
- Titulaire : M. FOURGEAUD Jacques – Administrateur de l'association APAJH Sarthe-Mayenne
Suppléant : M. COSTEUX Philippe – Trésorier de l'association APAJH Sarthe-Mayenne
- Titulaire : M. CHOISNET Paul – Président de l'association France Alzheimer
Suppléant : Mme BELAUD Michelle – Membre du CA de l'association France Alzheimer
- Titulaire : Mme ROUSSELET Georgette – Présidente de l'Union départementale des associations familiales
Suppléant : M. THIRAUTL Christian – Vice-président de l'Union départementale des associations familiales

b. Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : Mme RENAUDIN Margaret – Représentante de l'association des paralysés de France, sur proposition du CDCA
Suppléant : *en attente de désignation*
- Titulaire : M. BRIERE Jean-Bernard – Délégué départemental de l'UNAFAM, sur proposition du CDCA
Suppléant : *en attente de désignation*
- Titulaire : M. DELCOURT Yvon – Président de l'association Génération Mouvement 53, sur proposition du CDCA
Suppléant : M. DALIBARD Michel – Vice-président de l'association Génération Mouvement 53, sur proposition du CDCA
- Titulaire : M. CHEDOR Pierre – Secrétaire des retraités CFDT, sur proposition du CDCA
Suppléant : M. LANDELLE Michel – Représentant des personnes retraitées désignés, sur propositions des organisations syndicales du CDCA (CFDT), sur proposition du CDCA

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements, du territoire de démocratie sanitaire concerné

a. Au plus un conseiller régional

- Titulaire : M. HENRY Philippe – Vice-président du Conseil Régional
Suppléant : M. LIGOT Gilles – Membre du Conseil Régional

b. Au plus un représentant du conseil départemental

- Titulaire : M. RICHEFOU Olivier – Président du Conseil Départemental de la Mayenne
Suppléant : M. SALLARD Jean-François – Conseiller Départemental du canton de Villaines-la-Juhel

c. Au plus un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- Titulaire : Mme PLICQUE Virginie – Directrice adjointe, PMI
Suppléant : Mme LE PLENIER Nolwenn – Responsable territoire, PMI

d. Au plus deux représentants des communautés de communes

- Titulaire : M. LE SCORNET Jean Pierre – Président de Mayenne Communauté, sur proposition de l'AMF 53
Suppléant : M. BALANDRAUD Joël – Président de la Communauté de Communes des Coëvrons, sur proposition de l'AMF 53
- Titulaire : M. BERCAULT Florian – Maire de Laval et Président de Laval agglomération, sur proposition de l'AMF 53.
Suppléant : *en attente de désignation*

e. Au plus deux représentants des communes

- Titulaire : M. FORVEILLE Régis – Maire de Juvigné, sur proposition de l'AMF 53
Suppléant : M. GUIARD Philippe – 1^{er} Adjoint à Craon, sur proposition de l'AMF 53
- Titulaire : M. VALPREMIT Antoine – Maire de Sacé et 1^{er} Vice-président de Mayenne Communauté, sur proposition des Maires Ruraux de la Mayenne
Suppléant : Mme ROULAND DANDEVILLE Diane – Présidente de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, sur proposition des Maires Ruraux de la Mayenne

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a. Au plus un représentant de l'Etat dans le département du ressort du conseil territorial de santé

- Titulaire : M. MILON Serge – Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
Suppléant : M. JOURDAN Bruno – Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

b. Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale situés dans le ressort du conseil territorial de santé

- Titulaire : M. JOFFRE Patrick – Président du conseil de la CPAM de la Mayenne
Suppléant : Mme BONNET Caroline – Directrice de la CPAM de la Mayenne
- Titulaire : M. POIRRIER David – Administrateur MSA Mayenne-Orne-Sarthe
Suppléant : M. LHERMITTE Michel – Administrateur MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Collège 5 : Deux personnalités qualifiées

- Mme BOYER Sandrine – Directrice générale de VYV³ Pays de la Loire, Pôle Accompagnement et Soins. Sur proposition de la Mutualité française Pays de la Loire
- Mme LACOSTE Brigitte – Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Mayenne

Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24/07/2019 susvisé portant modification de l'article L.1434-10 du CSP

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

Article 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

Article 4 : La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : Tout membre qui, sans motif légitime, s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil est réputé démissionnaire. Le Directeur général de l'agence régionale de santé constate cette démission et la notifie à l'intéressé, qui est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6 : L'arrêté n° ARS-PDL/DT53/PARCOURS/2022/40 du 16 décembre 2022 relatif au à la composition du conseil territorial de la santé de la Mayenne est abrogé.

Article 7 : Le Directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 8 : Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes. Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nantes, le 28 mars 2024

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Pour le Directeur de Cabinet
L'Adjointe au Directeur de Cabinet

signé Valérie CASTRIC